

Réunion du comité syndical du 4 juillet 2024

Procès-verbal synthétique

Le Comité Syndical s'est réuni le 4 juillet 2024 à 18 h00 dans les locaux de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin (Salle Darchicourt).

<u>Délégués titulaires présents</u>:

Valérie BIEGALSKI, Edith BLEUZET, Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Marcello DELLA FRANCA, Charly MEHAIGNERY, Christian MUSIAL, Yves TERLAT, Philippe VANTORRE.

<u>Délégués suppléants présents</u>: Agnès LEVANT, François PASQUALINO.

Pouvoir: Emilie LE TORIELLEC donne pouvoir à Marcello DELLA FRANCA.

<u>Excusés</u>: Frédéric ALLOI, Alain BAVAY, Cécile BOURDON, Tony FRANCONVILLE, Philippe KEMEL, François LEMAIRE, Emilie LE TORIELLEC, Sophie RUSIN.

Absents: Latifa AIT ABDERRAFII, Steeve BRIOIS.

Etaient également présents :

Pour le syndicat mixte : Patrice DELATTRE, Directeur - Vincent KRAJEWSKI, chargé des affaires juridiques - Lucie MENDES, chargée de mission - Olivier VERGNAUD, Chargé de communication

Pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Anouk TENEUL, Directrice développement économique et attractivité

Pour la commune d'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE : Isabelle HACCART **Pour la commune de COURCELLES-LES-LENS** : Willy WELVAERT

En préambule, le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

M. Charly MEHAIGNERY est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominatif des membres du comité et constate que le quorum est atteint. La séance peut donc être ouverte.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 15 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Révision du SCoT : délibération relative au bilan de la concertation et à l'arrêt de projet (avant consultation règlementaire et enquête publique)

Le Président indique que la fin de la révision prescrite en 2015 approche et que le nouveau SCoT devrait être exécutoire courant 2025.

Il rappelle que la révision a fait l'objet d'une concertation très large et qu'elle s'est voulue coconstruite. La concertation du public, des EPCI, des communes et des PPA a été mise en œuvre à toutes les phases du projet de révision. Il présente le bilan de cette concertation aux membres du Comité Syndical ainsi que le contenu du dossier d'arrêt de projet. Le Président fait un bref rappel du Projet d'aménagement stratégique (PAS) et de ses trois grandes dynamiques :

- Grande dynamique n°1: Bien vivre dans les villes et villages du Scot.
- **Grand dynamique n° 2** : Améliorer la santé et la qualité de l'environnement, conditions essentielles à l'épanouissement des habitants.
- **Grande dynamique n° 3** : Affirmer le rayonnement du territoire du Scot dans les hauts-de France et au-delà.

Puis il précise les trois grands chapitres du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) en indiquant que les prescriptions contenues dans ce document constituent la partie opposable du SCoT. Il stipule également que la trajectoire foncière envisagée dans le futur SCoT est compatible avec le projet de SRADDET demandant une réduction de 65.07 % pour le SCoT LLHC.

Valérie BIEGALSKI quitte la séance à 18h35 Christian MUSIAL arrive en séance à 18h36

Le Président présente ensuite les 4 annexes composant le dossier d'arrêt de projet à savoir :

- <u>L'annexe 1</u> composée du diagnostic territorial du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin ;
- <u>L'annexe 2</u> composée de l'évaluation environnementale / Rapport environnemental, et <u>l'annexe 2 bis</u> composée de l'état initial de l'environnement;
- <u>L'annexe 3</u> composée des justifications des choix retenus pour établir le PAS et le DOO et de l'exposé des motifs des changements apportés ;
- <u>Et l'annexe 4</u> composée de l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers passée et de la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation.

Suite à cette présentation qui ne fait pas l'objet de remarque particulière, les élus du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le projet de délibération relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de la révision du SCoT.

2. Calendrier prévisionnel des prochains travaux

Le Président détaille le calendrier prévisionnel de la poursuite de la procédure.

Il précise que la consultation réglementaire des Personnes Publiques Associées aura lieu **du 1**^{er} **août au 31 octobre 2024**. Il précise aussi que les 50 communes du territoire du SCoT seront également consultées.

En novembre 2024, les différents avis et remarques seront analysés par le syndicat mixte avec l'assistance du bureau d'études. Fin novembre/ début décembre 2024, un Comité Syndical sera organisé pour tirer le bilan de la concertation. Puis, de mi-décembre 2024 à février 2025, une enquête publique sur une période de 40 jours sera organisée.

Début mars 2025, la Commission d'enquête rendra son rapport et **fin mars 2025**, le Comité syndical se réunira à nouveau afin d'approuver le SCoT enrichi.

Le Président conclut en indiquant que fin mai 2025, le nouveau SCoT devrait être exécutoire

3. Point d'information divers

Le Président indique que cette année, les Rencontres Nationales des SCoT auront lieu à Arras les 29 et 30 août prochain. Il invite les élus du Comité Syndical à y participer s'ils le souhaitent. Le thème de cette année concerne la renaturation des territoires.

Il est précisé que le syndicat mixte a été sollicité par la Fédération Nationale des SCoT pour faire une visite de territoire sur le thème de l'aménagement des terrils.

Le Président conclut la séance en remerciant les membres du Comité Syndical, les agglomérations, les techniciens du syndicat mixte et le bureau d'études ALGOE pour leur investissement tout au long du processus de révision.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

19h, fin de la réunion.

Charly MEHAIGNERY

Marcello DELLA FRANCA

Secrétaire de séance

Président